

# **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION ET LA GESTION DE JARDINS FAMILIAUX DES BASSES RUELLES DU 21 MARS 2017**

## **ENTRE :**

**LA COMMUNE D'ESSEY-LES-NANCY**, représentée par Monsieur Michel BREUILLE, Maire en exercice, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021,

## **ET**

**L'ASSOCIATION « JARDINOT »** dont le siège social est établi 9 quai de Seine 93584 SAINT OUEN CEDEX, représentée par son Président Général, Monsieur Michel JOUANNE, dénommée ci-après l'association,

Considérant que les jardiniers des Basses Ruelles ont manifesté leur souhait de se constituer en association pour assurer la gestion des jardins familiaux des Basses Ruelles ;

## **LA COMMUNE D'ESSEY-LES-NANCY ET L'ASSOCIATION « JARDINOT » ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DES JARDINS DES BASSES RUELLES**

La commune d'Essey-lès-Nancy et l'association « JARDINOT » ont décidé d'un commun accord de résilier la convention de mise à disposition et de gestion des jardins des Basses Ruelles d'Essey-lès-Nancy du 21 mars 2017, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **ARTICLE 2 : COTISATIONS ET DÉPÔT DE GARANTIE**

Les cotisations des jardiniers ne seront pas dues pour l'année 2021 à l'association Jardinot.

L'association Jardinot veillera à restituer le dépôt de garantie de 60 € demandé à chaque attributaire à la mise à disposition de chaque parcelle cultivable.

Transmis en préfecture de Meurthe-et-Moselle le

**Fait à Essey-lès-Nancy, le 30 mars 2021**

**Le Président de  
l'association JARDINOT  
Michel JOUANNE**

**Le Maire  
Michel BREUILLE**